



2019-12

## Réunion du Comité syndical du lundi 9 décembre 2019 18 heures dans les locaux du Syndicat au Thor

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 9 décembre à 18 heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de défense et de valorisation forestière, régulièrement convoqué le 15 novembre, s'est réuni dans les locaux du Syndicat mixte, au Thor, sous la présidence de Madame Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

### Les délégués présents :

Délégués des Communes : Ansouis : Norbert BOURDOT, Beaumes de Venise : Suzanne VAUTE, Le Barroux : Hervé CHAUVET, La Bastidonne : Hugues SERVIERE, Les Beaumettes : Léonce DAUMAS, Blauvac : Max RASPAIL, Bonnieux : Gino MORELLO, Brantes : Yves BONNOT, Buisson : Chantal FRITSCH, Cabrières d'Aigues : Jérôme BLANC, Cabrières d'Avignon : Yves PROUVENC, Cadenet : Jean-Claude DELAYE, Caromb : Jean-Claude FREYCHET, Castellet : Roger ISNARD, Cavaillon : Valérie DELONNETE-ROMANO, Cheval-Blanc : René BEYSSIER, Crestet : Alain ANDRE, Cucuron : Alain GARDON, Entrechaux : Max AILLAUD, Flassan : Laurent BOUISSON, Gignac : Gilles FERRAND, Gigondas : Michel MEFFRE, Gordes : Claude RIPERT, Grambois : Jean-Pierre CENDRON, Jonquerettes : Christian BASTON, Lafare : Pierre BALLESTEROS, Lagnes : Claude SILVESTRE, Loriol du Comtat : Antoine ALARCOS, Lourmarin : Jacques LAPEYRE, Mallemort du Comtat : François SALIGNON, Maubec : Danièle REYNAUD, Mazan : Jean-Pierre BAUDELIER, Ménerbes : Christian RUFFINATTO, Mérindol : Jacqueline COMBE, Méthamis : Sylvain BRIANCON, Modène : Norbert LEPATRE, Morières les Avignon : Jean-Charles DUBOIS, Oppède : Laurence BAGNOL, Orange : Catherine GASPA, Peypin d'Aigues : Serge CASSAN et René ARNIAUD, Puget sur Durance : André CAPANNI, Puyméras : Marc MOINIER, Robion : Florian MOLLIEUX, La Roque Alric : José LINHARES, Roussillon : Marc JEAN, Rustrel : Jean-Louis ARMAND, Sablet : Joël WATRIN, Saint Christol d'Albion : Serge CAPDEGELLE, Saint Martin de Castillon : Jean-Marie COLLIN, Saint Martin de la Brasque : Michel LEROY, Saint Romain en Viennois : Alain TOURNYAIRE, Saint Saturnin les Apt : Pierre PRAT, Saint Saturnin les Avignon : Pascal HERMANN, Sainte Cécile les Vignes : Frédéric PENNE et Jean-François MAILLET, Sarrians : Patrice FLAGEAT, Sault : Jean-Pierre RANCHON, Savoillans : Jean-Pierre JOUGLA, Séguret : Brice CRIQUILLION, Sérignan du Comtat : Marc GABRIEL, Sorgues : Jean-François LAPORTE, Les Taillades : Guy HONORAT, Uchaux : Michel COURTET, Vacqueyras : Philippe BOUTEILLER, Vaucluse : Marcel PELLEGRIN, Vedène : Christian DEFONTENAY, Venasque : Gaby BEZERT, Viens : Daniel RAVAUTE, Villars : Guy JOUVE, Villelaure : Jean-Louis ROBERT, Villes sur Auzon : Suzy MACHUROT, Violes : Florence GOURLOT, Communauté de communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse, Châteauneuf de Gadagne : Michel PELISSIER, Fontaine de Vaucluse : Eddie BAFFONI, Isle sur la Sorgue : Daniel BELLET, Le Thor : Christiane DAVID.

Délégués Conseillers départementaux : Antonia DUFOUR, Christian MOUNIER, Max RASPAIL, Dominique SANTONI.

Assistaient également : DDT84 : Jean-Noël BARBE (représentant M. Le Préfet), SDIS : Jean-Claude SAMMUT, Thierry TREZEL, Christophe MESSIN, Département : Carole TOUTAIN, ONF : Laurence LELEGARD-MOREAU et Julien PANCHOUT, Parc du Luberon : Aline SALVAUDON. SMDVF : Sylvie BONVIN, Sabine LE FALHER, Sylvia PICHON, Brigitte JAEG et Olivier BRICAUD.

### Etaient excusés :

Délégués des Communes : Apt : Gaëlle LETTERON, Aubignan : Guy REY, Aurel : Francis JOUVE, Avignon : Sébastien GIORGIS, La Bastide des Jourdans : Michel RUFFINATTI, Le Beaucet : Benoît PELATAN, Beaumont du Ventoux : Gilbert RAYNE, Bédarrides : Didier MACHABERT, Bedoin : Luc REYNARD, Bollène : Jean-Marie VASSE, Buoux : Marc CHABAUD, Camaret sur Aigues : Hervé AURIACH, Carpentras : Robert ARNOUX, Caumont : Joël FOUILLER, Crillon le Brave : Gérard BROCHIER, Grillon : Robert UBASSY, Jonquières : Louis BISCARRAT, Lauris : Thierry DERNIS, Lioux : François FARGE, Malaucène : Rémi BARTOCCI, Mondragon : Bruna ROMANINI, Mormoiron : Isabelle CHANTREL, Mornas : Michel CHAPOIN et Jean-Robert BONNET, Murs : Bruno THERON, Piolenc : Patrick PICHON, Le Pontet : Joris HEBRARD, Puyvert : Lucien DORLET, Rasteau : Maurice LEYRAUD, Richerenches : Christian ARNAUD, Saignon : Jean-Pierre BOYER, Saint Didier : Michèle SORBIER, Saint Hippolyte de Graveyron : Jean-Marc PONS, Saint-Léger du Ventoux : Roland BENOIT, Saint Pierre de Vassois : Thierry VILLAGE, Saint Roman de Malegarde : Jean-Claude BORDE, Suzette : Patricia OLIVERO, Vaison la Romaine : Serge CHEVALIER, Velleron : Michel PONCE, Villedieu : Claude CELLIER, Vitrolles en Luberon : Christian VACHIER-MOULIN, Agglomération Pays d'Aix (Pertuis) : Annie AMAROUCHE.

Déléguées Conseillères départementales : Sylvie FARE, Gisèle BRUN, Danielle BRUN, Clémence MARINO-PHILIPPE

Invités : Sous-préfecture : Dominique CONCA, Parlementaires : Julien AUBERT, Département Vaucluse : Maurice CHABERT, Pierre GONZALVEZ, Stéphanie MARI, Région PACA : Renaud MUSELIER, Bénédicte MARTIN, Jacqueline BOUYAC, Louis BISCARRAT, Elsa BARDI-ASSANTE, CAUE : Jean-Charles GROS.

Ont donné un pouvoir de vote : Gaëlle LETTERON d'Apt à Jean-Louis ARMAND de Rustrel, Patricia OLIVERO de Suzette à Joël WATRIN de Sablet, Michèle SORBIER de Saint Didier à Gaby BEZERT de Venasque, Claude CELLIER de Villedieu à Yves BONNOT de Brantes, Michel RUFFINATTI de La Bastide des Jourdans à Jean-Claude DELAYE de Cadenet, Gérard BROCHIER de Crillon le Brave à Suzanne VAUTE de Beaumes de Venise, Jean-Marc PONS de Saint Hippolyte de Graveyron à Jean-Claude FREYCHET de Caromb, Luc REYNARD de Bedoin à Suzy MACHUROT de Villes sur Auzon, Thierry DERNIS de Lauris à Jacqueline COMBE de Mérindol.



**2019-12**

## **Débat d'orientations budgétaires 2020**

**Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;**

**Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,**

**Considérant que le débat d'orientations budgétaires de la collectivité doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget,**

**Vu le rapport d'orientations budgétaires tel qu'annexé présenté en séance aux membres délégués du Syndicat,**

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical :**

- **PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires 2020**

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**La Présidente,**



**Dominique SANTONI**





2019-12

## Rapport d'orientations budgétaires 2020

Le Comité syndical,

La loi (NOTRe) du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a modifié les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire prévues par le code général des collectivités territoriales, en vue de renforcer l'information des élus locaux et la transparence en matière financière. La loi précise notamment l'obligation de présenter aux assemblées délibérantes, deux mois avant la présentation du budget un rapport sur les orientations budgétaires afin d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité.

Sont dorénavant concernés les syndicats mixtes ouverts comme le SMDVF.

Ce rapport doit contenir les orientations budgétaires, les informations relatives aux ressources, diverses informations relatives aux effectifs et les priorités de la structure.

- 1- Contexte national et local
- 2- Evolution des ressources
- 3- Dépenses de fonctionnement : orientations
- 4- Dépenses d'investissement : orientations
- 5- Etat de la dette
- 6- Bilan 2019 et Priorités 2020

### 1- Contexte national et local

En matière de défense des forêts contre les incendies, la loi du 22 mars 2016 est venue préciser le champ d'intervention des Départements en indiquant que les Départements peuvent financer ou mettre en œuvre des actions d'aménagement, d'équipement et de surveillance des forêts afin, d'un part, de prévenir les incendies et, le cas échéant, de faciliter les opérations de lutte et, d'autre part de reconstituer les forêts. Ces actions, s'inscrivent, le cas échéant, dans le cadre d'un Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies (PDPFCI).

Dans le Vaucluse, le premier Plan a été approuvé par arrêté préfectoral en 2008 puis le second en 2015 pour la période 2015-2024. Ce Plan prévoit notamment l'intervention technique et financière du Département et du Syndicat pour l'entretien et la mise aux normes du réseau d'ouvrages de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI).

En effet, parmi les missions qui lui ont été confiées par ses adhérents que sont le Département et les communes, le Syndicat a pour objet la prévention contre le risque d'incendies de forêt et la réalisation d'aménagements d'accueil du public, tels que prévu dans l'article 2 de ses statuts.

Concernant son fonctionnement interne, le Syndicat a poursuivi en 2019 le redéploiement de ses activités et notamment en maintenant un volume important de travaux confiés aux entreprises.

Au niveau administratif, le pôle comptable a veillé à la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement avec en particulier une consultation pour renouveler tous les contrats d'assurance et une autre pour installer une pompe à chaleur dans les locaux du Thor. Le Syndicat a par ailleurs fait appel au Centre de Gestion pour une mission d'accompagnement afin de définir un nouveau protocole sur le temps de travail.

De son côté, l'équipe technique s'est consacrée à la réalisation des travaux par commandes du Département formalisés dans la convention cadre 2018-2020 (OLD des RD, entretien du réseau de chemin de randonnée et travaux DFCI) et des communes (OLD) et au débroussaillage des pistes DFCI et cela toujours en lien direct avec nos partenaires institutionnels.



Même si la saison estivale 2019 dans le sud-est de la France a été contrairement à 2017 (pour mémoire 1 384 ha de forêts détruits) relativement calme sur le front des incendies, les incendies catastrophes qui ont ravagé tout récemment encore la Californie ou l'Australie doivent nous interpeller et si cela était nécessaire nous rappeler, que le risque incendie est permanent et qu'il va encore s'aggraver dans les années à venir et que nous devons tous, collectivités publiques, services de l'Etat et services de secours jouer la complémentarité pour maintenir en état notre réseau d'équipement DFCI dont l'importance stratégique pour la protection des personnes, des biens et de notre patrimoine forestier et paysager n'est plus à démontrer.

## 2- Evolution des ressources

Les ressources propres du Syndicat mixte sont constituées, il faut le souligner, uniquement des participations statutaires de ses membres (Département et Communes et/ou EPCI) fixées dans les statuts et obligatoires.

Pour 2020, ces ressources demeurent pratiquement inchangées. Le Syndicat a sollicité auprès du Département une participation de 518 730 euros (inchangée depuis 2015). Il en est de même pour l'appel à cotisation des communes qui sera lancé début janvier. Seules une poignée de communes devraient changer de tranches en fonction de leur nombre d'habitants, les cotisations totales des communes et EPCI s'élevant pour mémoire à 142 024 euros en 2019, avec une cotisation minimum de 336 euros (communes < à 1 000 habitants) et une cotisation maximum de 4 969 euros (Avignon).

En complément de ces ressources propres, le Syndicat bénéficie de différentes recettes ou subventions en fonction des travaux réalisés et des équipements achetés, qui viennent alimenter les sections de fonctionnement ou d'investissement.

En fonctionnement, seront ainsi inscrits les fonds de concours du Département pour les travaux d'OLD le long des routes départementales (566 000 euros), l'entretien du réseau de chemin de randonnée (115 000 euros) et les travaux DFCI réalisés en régie (210 000 euros), les aides de l'Etat (CFM) et les 20 % d'autofinancement des communes. Seront aussi inscrits les différentes recettes provenant des travaux réalisés en fonds propres pour les communes (essentiellement des OLD le long des chemins communaux).

Il est à noter que l'année 2019 a vu arriver à échéance les anciennes conventions tripartites (Département-Région-Syndicat), la 11<sup>ème</sup> opération ayant été soldée au printemps. Nous sommes toujours dans l'attente des derniers versements de la Région. A la fois pour compenser la fin de ces programmes et pour garantir l'équilibre de la section de fonctionnement en 2020 nous procéderons à une reprise de provision.

En investissement, en plus des recettes d'ordre (400 000 euros d'amortissements) et des recettes financières (124 000 euros de FCTVA) seront inscrites les subventions versées par le Département, l'Etat, la Région et l'Europe pour les travaux d'équipement DFCI et/ou pour les achats de matériel mais aussi l'excédent d'investissement reporté.

Il est à signaler les délais vraiment très longs pour voir débloquer les co-financements pour les dossiers FEADER.

## 3- Dépenses de fonctionnement : orientations

### 3-1 : Evolution des charges de gestion générale

L'activité administrative du Syndicat mixte continue de se développer dans le cadre d'une maîtrise des dépenses de gestion générale.

Il faudra cependant prendre en compte cette année des augmentations de charges fixes indépendantes du Syndicat comme la hausse des combustibles, des frais d'affranchissements ou des frais de communication. Nous essaierons bien sûr d'être vigilants avec nos prestataires extérieurs et de renforcer les contrôles pour retenir les offres les mieux-disantes pour nos achats de matériels et de



fournitures. Mais nous ne sommes pas à l'abri de pannes sur nos matériels roulants comme cela a été le cas en 2019 sur les tracteurs forestiers et les fourgons.

Il est à noter le poids relativement important de nos dotations aux amortissements (inhérentes à nos métiers) qui représentent en moyenne 20 à 25 % de nos charges de fonctionnement.

### 3-2 : Evolution des effectifs et de la masse salariale

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le tableau des effectifs du Syndicat s'élèvera à 28 agents (dont 27 titulaires) en équivalent temps plein, 3 en filière administrative, 24 en filière technique et 1 en filière culturelle, dont 75 % (21 agents) constituent les équipes de forestiers (bûcherons et conducteurs d'engins).

Pour information, en 2019, le Syndicat a accueilli 3 jeunes en stage, dont 2 issus du LPA de la Ricarde à l'Isle sur le Sorgue et 1 du CEFA de Montélimar. Au total, ces stagiaires dont 2 ont été affectés à l'équipe Nord et 1 à l'équipe Sud, ont assuré 110 journées de « travail ».

La masse salariale n'a pratiquement pas évolué en 2019 avec 1.210 millions d'euros (provisoire avant CA) contre 1.208 millions en 2018.

L'effectif actuel devrait se maintenir en 2020, avec le recrutement d'un agent forestier, conducteur d'engin pour compenser un départ à la retraite. D'autres évolutions pourraient concerner des avancements de grades et/ou de promotion interne qui devraient être proposés à la CAP dans le courant du second semestre. La moyenne d'âge de l'ensemble des agents est de 55 ans.

Concernant les conditions de travail des agents, nous avons signé une convention avec le Centre de Gestion pour lancer une réflexion sur le temps de travail et adopter un nouveau protocole. Après avis favorable du Comité technique du CDG, ce nouveau protocole qui fera l'objet d'un rapport présenté au Comité Syndical s'appliquera au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### 4- Dépenses d'investissement : orientations

Hors dépenses d'ordre (138 000 euros d'amortissement des subventions), les dépenses d'investissement concerneront d'une part divers travaux portant sur l'entretien des bâtiments, et d'autre part les achats de matériel ; de matériel roulant ; un tracteur forestier et deux fourgons et de petit matériel forestier ainsi que le renouvellement de matériel informatique.

L'essentiel des dépenses d'investissement concerneront la mission principale du Syndicat à savoir les travaux DFCI proprement dits (maintien en état opérationnel des coupures de combustibles, réfection de pistes, pose de citernes, installation de barrières et autres équipements DFCI), travaux que nous confierons à des entreprises au printemps après appel d'offres et pourraient s'élever après accord favorable des communes à près de 700 000 euros.

### 5- Etat de la dette : Néant

### 6- Bilan 2019 et Priorités 2020

Dans le Vaucluse, une centaine de communes sont concernées, à des niveaux variables, par un risque incendie lié au contact zones bâties-milieus forestiers. Pour aider ces communes à informer leurs administrés sur leurs obligations légales en matière de débroussaillage, le Syndicat, depuis 2003, leur propose des opérations d'animation et de sensibilisation.

En 2019, un nouveau porteur à connaissance (PAC) a été lancé, celui de Bédoin, avec 488 propriétaires recensés. Réunions publiques, visites de terrain et accompagnement technique ont permis de mettre en route une dynamique dans la commune, d'autant plus qu'en parallèle les bédoinais ont pu apprécier le débroussaillage de plusieurs voies communales.

L'animation des PAC antérieurs s'est poursuivie à Fontaine-de-Vaucluse, Saumane, Uchaux... Et après une tournée d'évaluation de l'avancement des travaux, plusieurs communes ont relancé les propriétaires pour les encourager à poursuivre leur débroussaillage : Lacoste, Venasque et Le Barroux.



Plusieurs années après avoir effectué un porter à connaissance, d'autres communes ont demandé l'aide technique du Syndicat pour réaliser des évaluations en complémentarité avec les bénévoles des CCFF, permettant de faire le point sur tout leur territoire communal comme à Grambois, ou ciblée sur un quartier comme à Villes-sur-Auzon. Une tournée est également prévue à Cheval Blanc en 2020. Des conférences sont en préparation pour Sérignan-du-Comtat en cette fin d'année, et Blauvac en 2020.

Le Syndicat a par ailleurs répondu à une trentaine de demande d'autres communes pour des renseignements et des visites complémentaires sur le terrain. Ce rôle d'information est complété par le site Internet dont les pages sur les OLD sont les plus consultées du site.

Programme qui sera complété à l'automne par de nouvelles journées de formation des élus et des personnels municipaux sur le modèle de celles organisées en 2017 et qui avaient rencontré un franc succès.

Toujours en matière de prévention, le Syndicat a confié au CERPAM la réalisation d'un diagnostic pastoral sur le massif de Bollène-Uchaux. Cette étude qui vient d'être présentée aux élus du massif a permis dans un premier temps de dresser un état des lieux des surfaces et des activités pastorales présentes et d'envisager ensuite les besoins potentiels toujours dans un objectif de complémentarité avec les missions de débroussaillage réalisées par le Syndicat.

Dans le cadre de la démarche de maîtrise foncière des pistes DFCI, Le Syndicat a préparé en 2019 l'étude foncière pour les pistes des Dentelles de Montmirail et du Pays Voconce afin de permettre aux services de l'Etat d'organiser une prochaine enquête publique.

Parallèlement à ces opérations de prévention, le Syndicat va poursuivre en 2020 la relance les travaux DFCI bien engagés depuis trois ans.

Avec l'appui des communes qui nous ont donné leur accord pour apporter les 20% d'autofinancement, nous avons pu programmer en 2019 plus de 900 000 euros de travaux, travaux qui, en fonction de leur nature et de leur programme de subvention, ont été réalisés soit en régie soit confiés à des entreprises par le biais de consultations.

La Régie a ainsi réalisé en 2019 le débroussaillage d'une centaine d'hectares dont 44 ha de coupures de combustibles auxquels il faut ajouter les chemins d'accès et le périmètre de 50 m pour 33 citernes isolées ainsi que des travaux d'entretien ponctuel de pistes, de la signalisation des pistes et de réfection du barrièrage.

Ont ensuite été lancés 4 marchés pour confier à des entreprises la réfection de 21 km de pistes (23 km en 2018), le débroussaillage de 247 ha de coupures de combustibles (425 ha en 2018), la pose de signalisation dans les massifs sud et l'entretien complet des 220 citernes.

Rien que pour les débroussaillages DFCI ce sont plus 1 000 hectares qui ont été traités dans nos massifs en à peine 2 ans à la fois par nos équipes et par les entreprises qui ont répondu à nos marchés. Je vous invite d'ailleurs à aller constater de visu dans vos communes la bonne réalisation de ces travaux qui ont fait l'objet de réception avec les équipes de la DDT, du SDIS et de nos partenaires financiers.

L'année 2018 très intense nous ayant permis de solder plusieurs anciens programmes de subventions, nous essayons dorénavant de lancer rapidement les travaux et de conserver « un rythme de croisière » avec environ 300 à 350 ha de débroussaillage DFCI par an.

Ce bilan 2019 a fait l'objet d'une présentation en Comité technique DFCI le 19 novembre puis en Comité de Pilotage le 4 décembre dernier, comités au cours desquels nous avons aussi évoqué d'une part le programme de travaux DFCI réalisés en régie confiés par le Département et d'autre part l'appel à projet au titre du FEADER 2020.

Le programme de travaux 2020 s'il devrait conserver globalement un volume quasi-identique pour les débroussaillages verra les réfections de pistes fortement augmenter.



Ainsi, avec les réponses positives des communes sur les programmes FEADER 2016 à 2019, nous pouvons potentiellement programmer en 2020 :

-La réfection d'au minimum 75 km de pistes (60 km de + en attente), Et la pose de 1 à 2 citernes

-Le débroussaillage d'au minimum 215 ha de coupures de combustibles (180 ha supplémentaires en attente)

Le montant estimatif provisoire de ces travaux s'élèverait à 830 000 euros.

Pour le programme DFCI 2020 de la Convention Cadre Département qui fera l'objet d'un rapport lors de ce comité, il comprend :

- 75.48 ha de travaux de coupures de combustibles essentiellement de grandes coupures à Grambois et dans les Monts de Vaucluse

- et 4 forfaits d'entretien ponctuel pour les pistes, les citernes, la signalisation et le barrièrage (afin d'être réactif face aux signalements de dégradations)

Programme de travaux qui, une fois validé par le Département devra être achevé par notre Régie avant fin 2020.

En parallèle, pour l'appel à projets FEADER 2020 que nous devons déposer avant le 28 février et dont le programme définitif sera présenté lors du prochain Comité Syndical (à noter : il s'agit de travaux qui ne pourront être réalisés dans le meilleur des cas pas avant le printemps 2021 étant donné les délais d'instruction et l'obligation de passer des marchés), une trentaine de dossiers ont été listés dont le débroussaillage de 353 ha de coupures de combustibles, la pose de 2 citernes et la réfection de 38.7 km de pistes.

Bien entendu, ces travaux ne pourraient se réaliser sans une étroite concertation avec tous nos partenaires et en premier lieu avec les équipes du Département et celles de la DDT.

En parallèle aux travaux DFCI, nous répondons aux commandes des communes qui sollicitent le Syndicat principalement pour le débroussaillage le long des chemins communaux (une centaine d'ha traités en 2019 par la Régie) ou pour divers travaux.

Enfin, pour compléter les actions du Syndicat, il nous faut revenir sur les deux autres missions confiées par le Département à savoir les OLD le long des Routes départementales et l'entretien du réseau de petite randonnée, qui feront aussi l'objet d'un rapport à l'ordre du jour de ce Comité pour le programme 2020.

Depuis septembre 2000, le Département confie au Syndicat par le biais de conventions annuelles les travaux de débroussaillage le long des routes départementales, dans la limite d'une bande de terrain d'une largeur maximale de 20 mètres de part et d'autre de l'emprise des voies, en distinguant les travaux d'ouverture (création) et les travaux d'entretien. A préciser que dans la convention Entretien une partie des travaux est consacrée à l'entretien des pistes cyclables (Apt-Céreste et Via Venaissia).

Concernant l'entretien du réseau de petite randonnée le Département a confié à partir de 2011 au Syndicat dans le cadre d'une convention annuelle l'entretien du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) qui recense 2 647 km de sentiers dans la Vaucluse.

Pour remplir cette mission qui a pour but de permettre la continuité des itinéraires inscrits au PDIPR, le Syndicat affecte sur le terrain 1 agent à temps plein dans chaque Equipe Nord et Sud, l'assistant Etudes prenant en charge le suivi administratif (qui requiert un pointage très minutieux ; 1500 carrefours recensés et numérotés) et la coordination avec les équipes du Département.

Cette mission se décline en 4 axes prioritaires de travaux ; le débroussaillage et l'épierrage des sentiers, la remise en état des poteaux abîmés et la réfection du balisage, les travaux sur la plateforme (assise et réalisation de marches) et la visite des carrefours existants.

Ainsi, se présentent les orientations budgétaires 2020, tous paramètres confondus ; humain, financier et technique, correspondant aux missions réalisées par le Syndicat.

